



Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités Juridiques : Métiers de l'Immobilier
- Droit et Gestion de l'Habitat Social -

EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

04 73 17 76 56 / 76 54 - alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

Licence Professionnelle Activités juridiques : Métiers de l'Immobilier

(Droit et Gestion de l'Habitat Social)

449 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2025

Fiche RNCP : 30038

Code diplôme : 25012812

Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Christèle EYRAUD, Maître de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Christele.EYRAUD@uca.fr

Laurent FIOLET, Responsable Conseil social et contentieux, Assemblia

Laurent.FIOLET@ext.uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41, boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr/>

RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 69 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 14 périodes d'enseignements ;
- ◆ 200 jours de présence potentielle en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle Droit, Aménagement et Gestion de l'Habitat Social se donne pour objectif d'assurer la transmission des outils nécessaires à une insertion réussie des étudiant(e)s dans les métiers de l'immobilier social. La formation aborde tous les aspects des métiers de l'immobilier social et elle le fait dans le cadre d'une collaboration forte avec les milieux professionnels.

Cette licence est consacrée à un secteur qui connaît un nouvel essor. L'habitat social fait en effet partie intégrante de la gouvernance des collectivités territoriales. Quota de logements sociaux à respecter, plan local de l'habitat, enjeux sociétaux et environnementaux, l'habitat social se pense, évolue, s'organise et se gère en fonction de spécificités qui constituent le socle de la formation.



Elle accorde une attention particulière aux bailleurs sociaux, acteurs incontournables de l'habitat social. Ils sont le symbole de l'engagement social nécessaire pour œuvrer dans ce domaine, rejoints en cela par les agences immobilières sociales, l'économie sociale et solidaire. Cette formation insuffle les valeurs morales, citoyennes indispensables pour travailler demain dans le secteur de l'habitat social, elle permet d'appréhender les techniques et le management de gestion, la communication avec le public concerné.

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

- Licence 2^{ème} année, mentions Droit / AES / Gestion / Economie
- BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- BTS Professions immobilières
- DUT

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Comprendre l'environnement professionnel, juridique, technique du logement social
- Connaître les acteurs et les politiques publiques de l'habitat social
- Comprendre et savoir gérer les relations avec les bénéficiaires du logement social
- Mettre en pratique la gestion du logement social
- Maîtriser des connaissances fondamentales (sociales, juridiques, comptables ...)
- Construire sa professionnalité

DÉBOUCHÉS

Les débouchés professionnels se réalisent principalement dans le secteur de l'habitat social, aussi bien dans des services de proximité, d'accompagnement social, de gestion locative ou de gestion de syndic, de maîtrise d'ouvrage, ou des services supports :

- Chargé (e) de clientèle / de gestion locative
- Chargé (e) d'attribution / de commercialisation
- Chargé (e) du contentieux / du traitement amiable des impayés
- Adjoint (e) d'Agence ou d'Antenne / Responsable d'Agence ou d'Antenne
- Gestionnaire de site
- Assistant (e) de copropriété
- Assistant (e) de maîtrise d'ouvrage
- Assistant (e) service foncier

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit.

Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur jaune, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
 - Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
 - Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place
- La période de soutenance du rapport d'alternance les 28 et 29 août 2025, balisée en bleu ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en blanc sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.



MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1 - 291 heures		Volumes horaires	ECTS
Bloc de compétences A	Maîtriser l'environnement professionnel et les savoirs fondamentaux	165h	15
	UE1 - Acteurs et politique du logement social	48h	6
	Collectivités territoriales	15h	
	Intermédiation locative	15h	
	L'habitat d'urgence	6h	
	Ateliers d'immersion	12h	
	UE2 - Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat	33h	3
	Politique de la ville	15h	
	Géographie sociale	15h	
	Sociologie	3h	
	UE3 - Connaissances juridiques	84h	6
	Principes juridiques	6h	
	Gestion du contentieux	18h	
	Biens et assurances	15h	
	Droit du travail	15h	
Contrats et marchés	15h		
Fiscalité	15h		
Bloc de compétences B	Appréhender les enjeux et les techniques propres au secteur professionnel	64h	9
	UE1 - Stratégie et commercialisation	25h	3
	Accession sociale	15h	
	Démarche RSE	10h	
	UE2 - Gestion de la demande et des attributions	39h	6
	Gestion de la demande et des attributions	18h	
	Publics vulnérables	15h	
Gestion technique du patrimoine	6h		
Bloc de compétences C	Etablir une relation professionnelle	62h	6
	UE1 - Méthodologie, outils et méthodes de communication	48h	3
	Méthodologie écrite et orale	8h	
	TICE	20h	
	Communication	20h	
	UE2 - Langues	14h	3
Anglais	14h		
Semestre 2 - 158 heures		Volumes horaires	ECTS
Bloc de compétences A	Piloter et gérer des actions et/ou activités	118h	9
	UE1 - Gestion de projets et management	50h	3
	Management des équipes	20h	
	Montage d'opération et qualité	15h	
	Gestion financière du montage d'opération	15h	
	UE2 - Gestion locative	43h	3
	La vie du bail	18h	
	Syndic et copropriété	15h	
	Comptabilité et gestion locative	10h	
	UE3 - Gestion de la relation clientèle	25h	3
	Pratique et traitement des impayés	10h	
	Gestion de proximité	15h	
Bloc B	Construire sa professionnalité	40h	21
	UE1 - Projet tutoré	40h	6
	UE2 - Stage		15

Tous les examens se déroulent en Contrôle Continu ; le projet tutoré et le stage sont évalués par le biais d'un rapport et d'une soutenance

TOTAL : 449 heures

Licence Professionnelle Droit et Gestion de l'Habitat Social (Activités Juridiques : Métiers du droit de l'Immobilier)

Planning d'alternance - Année universitaire 2024/2025

Périodes d'enseignement / examens

Semestre 1 : du 2 septembre au 13 décembre 2024

Semestre 2 : du 6 janvier au 29 août 2025

sous réserve de
modifications

Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025		Juillet 2025		Août 2025		Septembre 2025			
1	Dim																										
2	Lun																										
3	Mar																										
4	Mer																										
5	Jeu																										
6	Ven																										
7	Sam																										
8	Dim																										
9	Lun																										
10	Mar																										
11	Mer																										
12	Jeu																										
13	Ven																										
14	Sam																										
15	Dim																										
16	Lun																										
17	Mar																										
18	Mer																										
19	Jeu																										
20	Ven																										
21	Sam																										
22	Dim																										
23	Lun																										
24	Mar																										
25	Mer																										
26	Jeu																										
27	Ven																										
28	Sam																										
29	Dim																										
30	Lun																										
31	Jeu																										
COURS (journées)		21	4	9	10	10	10	10	10	10	5	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69
ENTREPRISE (jours) Dès le 1/09/2024		0	19	10	11	11	15	15	15	21	11	11	21	21	19	20	22	18	22	18	22	18	22	18	22	200	
		Chaque alternant(e) effectuera sa soutenance du rapport d'alternance sur une ½ journée seulement parmi celles prévues les 28 et 29 août 2025, et sera libéré(e) sur les autres créneaux																						449			
		Présence possible mais non obligatoire de l'alternant(e) en entreprise sur le mois de septembre 2025, après la soutenance																						200			
TOTAL																								69			

449
Nombre d'heures d'enseignement

200

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier :

contact@formasup-auvergne.fr / 04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'École de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
12,60 €	449 heures	5657,40 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2024 (11,65 € brut/heure soit 1766,92 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e) ; sur une formation de Licence Professionnelle, c'est le taux de rémunération 2^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)



Ecole de Droit Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance
alternance.droit@uca.fr
04 73 17 76 56 / 76 54



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
△ AUVERGNE

FormaSup Auvergne Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance

Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance



Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

